

FORMATION A LA PREVENTION DU RISQUE ELECTRIQUE POUR LE PERSONNEL ELECTRICIEN

Durée	Public(s) concerné(s)	Prérequis	Nombre de stagiaires	Niveau concerné
☒ 10H30 Basse Tension ☒ Blended Learning Assiduité de 10H30 dont 3h30 de présentiel	Toute personne qui réalise ou dirige des opérations sur les parties actives, leurs isolants, la continuité des masses et autres parties conductrices des matériels (les circuits magnétiques, etc.) ainsi que les conducteurs de protection, sur un ouvrage ou une installation en exploitation électrique de basse tension.	Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage et pouvant justifier du certificat de cette formation	12	B1/B1V-B2/B2V- BR-BC-BR Photovoltaïque BE Essai / Mesurages Vérifications

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation aura actualisé ses connaissances et sera capable de :

Connaître les dangers de l'électricité et être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique
Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre
De mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés, ou dans leur environnement
Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail
D'appliquer les règles de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

Validité du titre	La validité recommandée du titre délivré est de 3 ans - La formation et le maintien de la compétence à la prévention du risque électrique relèvent de la responsabilité de l'employeur
Titres et qualités du formateur	Formateur en prévention du risque électrique et spécialisé en électricité, justifiant d'une expérience significative. Il est formé à la pédagogie via une formation de formateur
Moyens pédagogiques	Salle équipée vidéoprotection, norme NFC 18 510, support d'animation formateur et stagiaire pour l'enseignement théorique. Une plateforme LMS si Blended Learning Une plateforme pédagogique active, fonctionnelle représentative des matériels sur le marché
Modalités pédagogiques	Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient. Alternance de phase théorique et mise en situation pratique (30% du temps global).
Lieu de la formation	Sur nos centres ATSI équipés en installation pédagogique électrique ou sur votre propre site si les installations sont disponibles et conformes à la norme en vigueur.
Document délivré à la suite de l'évaluation	Délivrance d'un avis nominatif et individuel indiquant les mentions demandées au point 5.6.3 de la norme NF C 18 510 dans sa dernière version en vigueur

Formation théorique

Au début du module chaque théorique il est notamment prévu de réaliser un retour d'expérience ayant pour objectifs :

- D'analyser les accidents et presque accidents.
- D'analyser ses pratiques professionnelles

Les savoirs et savoir-faire sont donnés à titre indicatif en termes d'animation puisqu'ils sont adaptés en fonction de retour d'expérience

- Citer les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites.
- Citer les limites de son titre d'HABILITATION (autorisation et interdictions, zones, etc.).
- Donner les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une OPERATION d'ORDRE ELECTRIQUE (analyse des risques, CONSIGNATION, MISE HORS TENSION, MISE HORS DE PORTEE, équipements de protection, etc.).
- Citer les équipements de protection collective (barrière, ECRAN, banderole, etc.).
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.

- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux OPERATIONS.

- Décrire les opérations de la CONSIGNATION et les documents associés.

- Nommer les documents applicables dans le cadre des OPERATIONS (ATTESTATION DE CONSIGNATION, AUTORISATION DE TRAVAIL, INSTRUCTION DE SECURITE.

- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Lister les mesures de prévention à observer lors d'une OPERATION. • Expliquer les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés. • Identifier les différents niveaux d'HABILITATION et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.). • Enoncer les prescriptions d'exécution des TRAVAUX. | <ul style="list-style-type: none"> • Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13. • Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT. • Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13. • Enoncer les prescriptions d'exécution des ESSAIS. • Enoncer les consignes à appliquer pour la réalisation des ESSAIS particuliers (source autonome, défaut de câble, laboratoires et plates-formes d'essais). |
|---|--|

Formation pratique

Démonstrations pratiques et exercices ciblés suivant indices attendus permettant de couvrir l'ensemble des savoir-faire de la NF C 18 510 avec notamment les points suivants :

- Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.
- Identifier, vérifier et utiliser les matériels et équipements de protection (outillage isolé, VAT, etc.).
- Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- Identifier les ouvrages ou les INSTALLATIONS et les ZONES D'ENVIRONNEMENT objet des opérations (DOMAINE DE TENSION, ZONE D'ENVIRONNEMENT, locaux réservés, etc.).
- Réaliser des consignations sur différents types d'OUVRAGES ou d'INSTALLATIONS.
- Rédiger les documents applicables dans le cadre des opérations.
- Organiser, délimiter et signaler la zone de travail.
- Eliminer un risque de présence tension dans la zone de voisinage renforce.
- Réaliser les opérations correspondant à son titre d'habilitation.
- Repérer la zone de travail qui lui a été définie.
- Appréhender une zone de voisinage.
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- Mettre en œuvre les principes de la mise en équipotentialité.
- Identifier les limites et les zones d'environnement.
- Identifier les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS et les ZONES D'ENVIRONNEMENT objet des essais (domaine de tension, ZONE D'ENVIRONNEMENT, locaux réservés, etc.).
- Effectuer des essais avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.

Tests (Evaluation des objectifs)

- Pour chacune des habilitations mentionnées dans ce programme, l'évaluation comprend :
- **Une épreuve théorique** constituée de plusieurs questions destinées à évaluer les savoirs.
 - **Une épreuve pratique**, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires, destinée à évaluer les savoir-faire en lien avec les indices attendus.

Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques.